L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 5 JUILLET 1887.

60me Année

Baïsac & Dessaint,
Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La., a Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI, 5 JUILLET 1887.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuillletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes-Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 4e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par le shérif, sur les lieux No 141 au No 149 South Peters, tout le contenu des dits lieux de l American Rice Mill, tous les accessoires, etc.

Aussi, à la Bourse Arcade, 10 actions du fonds capital de la Mechanics & Traders Insurance Co. et ad'joal No 226 rue Baronne, tout le contenu du dit magasin et local.

Par Alfred Barnes, constable, au No 90 Passage de la Bourse, un lot de meubles.

L'industrie sucrière en Louisiane.

RAPPORT ANNUEL DE M. A. BOUCHEREAU.

Nous venons de parcourir avec l'intérêt minutieux qu'il mérite, le "Rapport Annuel sur la Récolte de Sucre," 1886-1887, de M. Alcée Boucherean. Ce rapport, toujours très intéressant, toujours très utile à consulter, jouit d'une bien grande, d'une bien ancienne popularité parmi nous. Voilà soixante-deux ans qu'il se publie, tous les ans. Il date en effet de 1823, année où il a paru pour la première fois. Son fondateur a été M. P. A. Champommier, qui l'a longtemps rédigé et lui a donné la forme, l'importance, la notoriété dont il jouit depuis lors. A la mort de M. Champommier, il a passé sous la direction de M. L. Boucherean, le père de l'auteur actuel, qui en est à son neuvième numéro.

Ce qui nous frappe tout d'abord, dans la première page de ce rapport, c'est le passage suivant, que nous nous empressons de traduire ; nous sommes persuadés que la lecture en sera très agréable à nos abonnés de la ville et, principalement, des campagnes :

"En ce qui regarde la récolte du sucre, dit M. A. Boucherean, nous éprouvons un véritable plaisir à déclarer qu'elle se trouve en excellent état. S'il n'arrive aucun accident—chose que rien ne fait prévoir—elle sera indubitablement abondante, peut-être même la plus abondante que nous aurons eue depuis la guerre civile."

Nous ne pouvons, assurément, que nous en féliciter, et, avec nous, l'Etat, en général, et nos planteurs, en particulier. Cela prouve que notre grande industrie se relève enfin de ses ruines et est appelée, une fois de plus, à un état de prospérité qui, il y a quelques années, semblait à jamais perdu pour elle.

Il ne faut cependant pas trop nous hâter de chanter victoire. Nous sommes loin d'avoir atteint les chiffres merveilleux de 1853, 1854, 1858 et 1861 — cette dernière année, la plus heureuse de la Louisiane, au point de vue agricole ; la plus néfaste, au point de vue des événements politiques.

On doit se rappeler que les récoltes de ces quatre années se sont élevées, la première, à 449,324 boucauts ; la seconde, à 346,635 ; la troisième, à 362,296, et la quatrième, à 459,419 boucauts.

Depuis lors, nous ne sommes arrivés qu'à 241,220, en 1882, et à 231,290, en 1885. Il est vrai que nous avons dû recommencer, avec les pietres chiffres de 10,387, en 1864, et de 18,070, en 1865. Le progrès des vingt-cinq dernières années est énorme incontestablement ; mais, eu égard aux perfectionnements apportés dans la culture, d'un côté, dans la fabrication, de l'autre, il n'est pas ce qu'il devrait être. On travaille beaucoup mieux la terre ; on l'engraisse mieux ; on traite mieux le plant. Quant aux procédés mécaniques employés pour faire le sucre, ils ne ressemblent en rien à ceux qui étaient autrefois en usage, tant ils sont améliorés, tant le rendement est devenu supérieur. Les machines à macérer la canne sont tellement puissantes ; elles laissent si peu de matière sacharine dans la canne ; elles tirent un parti tel des rebuts et des écumes, qu'un assez bon nombre de planteurs en sont à se demander s'il ne vaut pas mieux conserver l'usage de ces machines que d'adopter le procédé de la diffusion qui semble être pourtant le dernier degré de perfectionnement de l'industrie sucrière. On conçoit, d'ailleurs, qu'après avoir dépensé tant de millions dans l'achat de ces coûteux appareils, on y regarde à deux fois, avant de les jeter au rebut et de les vendre comme de la vieille ferraille.

Après tant de travaux et d'améliorations, comment la production flotte-t-elle toujours entre les 170,000 et les 241,000 boucauts, sans jamais pouvoir s'élever au-delà ? Il y a évidemment un vice qui entrave l'essor de l'industrie. On se trouve-t-il et comment le corriger ? Voilà le grand problème à résoudre aujourd'hui. Après bien des tâtonnements, bien des discussions, bien des essais, on a pu constater où était le défaut ; on travaille à l'extirper et nous pouvons ajouter qu'à partir d'aujourd'hui, on est en état de le faire avec succès.

Le défaut, il est d'abord dans la confusion des deux grandes parties de l'industrie, si différentes l'une de l'autre, la culture et la fabrication, livrées chacune aux mêmes mains, et opérant avec les mêmes capitaux. Toute la question est de laisser le cultivateur à sa culture et d'abandonner la fabrication au fabricant, au manufacturier, au moyen des usines centrales qui commencent à s'établir. Il s'en fonde déjà une en ce moment dans la plus grande paroisse sucrière de l'Etat, à Ste-Marie.

On a pu lire, à ce sujet, dans notre numéro de dimanche, une très intéressante correspondance de l'Hon. Don Caffery, un des premiers planteurs de cette paroisse, l'homme qui a le plus puissamment contribué à l'érection de l'usine et à la formation de la compagnie qui fournit les capitaux, et M. H. C. Warmoth, l'ex-gouverneur, y prouve de la façon la plus évidente qu'une grande fabrique peut aisément acheter les cannes de $4 à $5 la tonne et faire de beaux bénéfices, tandis que le planteur y gagne largement sa vie et est en état de faire des économies.

Tout cela nous est fort bien expliqué dans le rapport de M. Alcée Boucherean, à l'exception de la correspondance dont nous venons de parler, laquelle a paru après la publication de son volume.

Une des plus (mécaniquement parlant) que nous fournit le rapport, est celle où il nous donne le tableau comparé de la production sucrière de la canne dans les différentes contrées du globe durant les années 1885-86 et 1886-87.

Cuba vient en en tête, avec 700,000 tonnes la première année, et 600,000, la seconde année. Arrive ensuite Java, avec 368,210 et 370,361 ; puis, les îles Philippines, avec 200,000 et 180,000 ; le Brésil, avec 190,000 et 260,000 ; la Louisiane ne vient qu'en cinquième ligne, avec 143,314 tonnes, en 1885-86 et 90,562, en 1886-87. Pourquoi ne pourrions nous pas lutter victorieusement avec toutes ces contrées, aussi bien douées que nous peut-être sous le rapport du climat, mais bien en arrière au point de vue de la culture et de la fabrication ?

Ce qu'il y a de plus frappant dans ce tableau, c'est l'énorme production du sucre de betterave comparée à celle de la canne. La première s'élevait à un total de 2,137,350 tonnes, en 1885-86 et de 2,657,500, en 1886-87, contre 2,205,524 et 2,109,923 pour les cannes.

Tout cela fait un total général de 4,342,874 tonnes, dans la première année et de 4,767,423, dans la seconde. C'est cette énorme quantité de sucres jetés sur les différents marchés du monde qui a produit la baisse si nuisible à notre industrie louisianaise.

D'où vient que la betterave qui contient moins de matière saccharine que la canne, lutte victorieusement contre elle et la force à vendre ses produits à des prix ruineux ? Tout simplement de ce qu'en Europe, en Allemagne, en France, en Autriche-Hongrie, en Russie, en Belgique, en Hollande et en d'autres pays, on a eu depuis longtemps la sagesse de diviser le travail, de séparer la culture de la fabrication. Le jour où nous suivrons le même système, nous reprendrons une supériorité que nous n'avons perdue que par notre faute.

Nous reviendrons prochainement sur ce sujet qui nous intéresse tous au plus haut degré, puisqu'il s'agit de la principale de nos industries et nous entrerons dans d'autres détails, plus curieux peut-être que ceux que nous venons de donner.

LOUISIANE.

Le *Meschacébé*, Bonnet Carré P. O., paroisse St-Jean-Baptiste, du 2 juillet :

Le ciel a ouvert ses écluses sur nos têtes et, toute la semaine, il nous a inondés. Assez longtemps nous avons joui des beaux jours pour ne pas trop nous plaindre aujourd'hui des excès d'humidité que nous fait subir le caprice du temps ; et cela d'autant mieux que les pluies arrivent au moment où elles sont le plus utiles. Le riz, sévré des eaux du fleuve qui ne lui sont données qu'à grands frais, se plaît à ces douches quotidiennes qui lui assureront un beau grain.

ABITA.—C'est le premier train qui se rend à Abita, la belle source qui bouillonne de l'autre côté du lac, et chacun veut en profiter pour visiter l'endroit. Vous connaissez Abita, n'est-ce pas ? déréputation, si ce n'est de l'avoir fréquentée. C'est une fameuse place, dit-on depuis longtemps, et ce n'est pas drôle que le premier train ne soit pas assez grand pour contenir les excursionnistes. Il faut voir comme on se bouscule pour y avoir sa place.

C'est qu'Abita n'était pas d'un accès facile avant dimanche dernier. Un syndicat s'est ému des obstacles qui privaient l'humanité souffrante des bienfaits qu'elle pouvait obtenir des eaux d'Abita ; il a décidé qu'une voie ferrée relierait ce coin de terre au reste de l'univers, et c'est ce qui a été fait. De la station de Pearl River, sur la ligne du Northeastern Railroad, part un embranchement qui se dirige à l'ouest pendant, près de vingt milles et va s'arrêter, pour le moment, à la source même d'Abita, qui n'est éloignée de Covington que de trois milles et demi, à l'est. Plus tard, cette ligne sera poussée plus à l'ouest et traversera peut-être les paroisses Tangipahoa et Livingston.

Le train d'excursion qui ouvre cette ligne à la circulation publique, est donc parti de la Nouvelle-Orléans au grand complet, dimanche matin, sur la ligne du Northeastern, et après avoir franchi le grand pont qui traverse le lac Pontchartrain, il s'est arrêté, un moment, dans le coquet petit village de Slidell, où tout respire la fraîcheur et la propreté. De là à Pearl River, station située sur la limite de la Louisiane et du Mississipi, il n'y a qu'un grand pas. L'East Louisiana Railroad se joint là au Northeastern et c'est lui que suit maintenant le train. Partout des pins et rien que des pins jusqu'à la première et unique station qui se trouve sur la voie. Chacun se demande, avec une curiosité mêlée d'intérêt, quelle peut être cette ville que traverse la ligne et que personne n'a l'air de connaître. Un jeune citoyen de l'endroit qui se promène sur la banquette, en dégustant une cigarette répond d'un ton sec et orgueilleux aux questions qu'on lui pose : *Floranville ! why, don't you know Floranville !* Et il se retourne et s'éloigne, probablement écœuré de l'ignorance des voyageurs.

Floranville est coupée en deux par le chemin de fer. La partie principale est du côté du nord ; il y a une machine à vapeur qui doit servir à mettre en mouvement une usine quelconque, et un puits d'où l'eau jaillit sans cesse, froide et limpide. Quand on a vu cela, on a tout vu à Floranville. La population ne doit pas être considérable, car même le jour de l'inauguration de la voie ferrée qui l'arrache à son isolement, au sein de la forêt, on ne voit pas quinze personnes dans la ville. Peut-être est-ce l'heure de la messe. A en juger par l'apparence, la population noire de l'endroit doit être dans la proportion d'au moins 98 pour cent.

On voit peu d'habitations entre Floranville et Abita. Parfois, dans les éclaircies des pins, on entrevoit un champ de maïs : c'est une habitation. Les voyageurs impatients entendent sonner le coup de sifflet qui annonce l'arrivée à Abita ! Chacun se prépare à descendre, les uns tenant l'anse d'un panier bien garni, d'autres, moins avisés, ne portant qu'un parapluie. Ceux qui ne sont jamais venus à Abita, sont d'abord étonnés de se trouver au milieu des bois, mais bientôt ils se mettent à suivre ceux qui y sont déjà venus et ils ne tardent pas à arriver à la grande source où tout le monde se désaltère. Un marais plaisant fait circuler le bruit que l'eau de cette source produit le même effet que le sel d'Epsom, et il n'en faut pas davantage pour incommoder les personnes qui en ont beaucoup bu. L'eau est excellente, froide et agréable au goût ; le carbonate de fer, les sels de soude, l'acide carbonique y sont admirablement combinés. Il en coule 120 gallons par minute.

Il est onze heures et ceux qui n'ont pas apporté de lunch se mettent en quête du restaurant qu'ils avaient rêvé. On leur indique les quatre points cardinaux ; il y a des hôtels de tous côtés, dans les bois. C'est pour y tenir un superbe hôtel que le juge Possier a vendu son journal, la *Minerve* ; mais il y a d'autres maisons établies dans le voisinage je l'ai source. On y trouve les mets les mieux préparés, les appartements les plus agréables.

Abita va maintenant se développer. L'achèvement du chemin de fer jusqu'à ce point a déjà fait quadrupler le prix des terres, que l'on se dispute. On défriche de tous côtés ou va bâtir rapidement. Une salle de bal est déjà en construction près de la source.

Comme médecine de famille les Pilules d'Ayer n'ont pas de rivales ; elles extirpent la maladie comme par magie.

Nos lecteurs trouveront dans une autre colonne le tableau de situation de la State National Bank que nous recommandons à leur attention.

Nous ne reviendrons pas ici sur les qualités administratives du Président de cette Institution, le résultat du dernier suffisant à l'attester pleinement. Nous nous contenterons donc de rappeler que le nouveau, cette Conti et Royale, reçoit des dépôts et vend des change étrangère et domestique en lots à la convenance des souscripteurs, au plus bas prix du marché.

Les farces sur les belles-mères sont bien usées.

Citons cependant cette réclame, lancée par l'écriteau que porte à son cou un aveugle qui, du haut du manchet du boulevard des Italiens :

"Pascasta, prenez en pitié l'infortuné que vous avez sous les yeux. Il a été mis en cet état par sa belle-mère !"

Le 4 Juillet.

Hier, a été célébré, comme à l'ordinaire, c'est-à-dire avec trop peu de solennité, à notre humble avis, le 110me anniversaire de la Déclaration d'Indépendance des colonies américaines d'Angleterre. On semble trop oublier, aux Etats-Unis, que cet événement n'a pas son égal dans l'histoire des temps modernes, et qu'il a ouvert une ère nouvelle de progrès et de liberté pour l'humanité jusque là courbée sous l'oppression, soit de l'absolutisme chez les différents peuples du globe, soit de la tyrannie étrangère. C'est de cette mémorable époque que date le double affranchissement national et colonial. Nous devrions avoir toujours présents à la mémoire les noms des hommes de génie et des héros auxquels nous sommes redevables des biens inestimables dont nous jouissons.

Il y a eu fermeture de bureaux dans toutes les administrations publiques, salves d'artillerie, déploiement de drapeaux sur les édifices du gouvernement général, des gouvernements d'Etat et des municipalités ; mais tout cela est bien froid et peu digne du merveilleux événement dont on célèbre la commémoration. Ce sont aujourd'hui des organisations militaires, civiques et de bienfaisance qui ont accaparé la fête et la détournent à leur profit ; elle perd ainsi en partie le caractère national et humanitaire qu'elle devrait nécessairement garder. Rappelons-nous toujours que nous avons été la première grande république des temps modernes, que les Pères de la Patrie nous ont donné une Constitution qui est restée le modèle de toutes les autres et qu'aucune de celles que l'on a adoptées depuis, n'ont jamais pu l'égaler.

Relisons-la toujours ; méditons-la sans cesse ; c'est en n'en sortant jamais, c'est en l'observant religieusement, que nous conserverons les droits dont nous sommes si fiers, les libertés que tant de peuples nous envient et la grandeur nationale qui est son ouvrage.

L'ENLÈVEMENT DE Mlle MERCÉDÈS DE CAMPOS.

Encore que chacun avouât que bien des points restaient incompréhensibles, presque louches, dans cette affaire, la plupart de nos confrères déclaraient aujourd'hui la question vidée. Il ne restait plus—et l'on n'y manqua pas—qu'à souhaiter au futur ménage une nombreuse progéniture.

Je pense que l'on s'est un peu trop pressé de conclure. Mais, sans plus tarder, allons aux faits :

Un nouveau personnage vient de faire son apparition dans cette scène de tragi-comédie. C'est M. Joseph Ruban Donaden, le député bien connu pour les opinions très avancées qu'il a défendues aux Cortès. On sait que M. Ruban est également avocat. Ce fut lui qui entra en pourparlers avec le Vatican quand il s'est agi d'obtenir le prononcé de la nullité du mariage de Mlle Mercédès de Campos avec le fils du maréchal Serrano. Et l'on n'a pas oublié qu'il plaida contre le duc de la Torre pour la restitution de la dot de Mlle Mercédès et qu'il eut gain de cause.

Trois raisons décidèrent M. Ruban à se donner tout entier à ce procès. Tout d'abord la haine politique qu'il nourrissait contre le maréchal Serrano. Puis aussi ce calcul très humain qu'une grande considération devait rejaillir sur l'avocat qui s'attaquerait à des adversaires si considérables. Et enfin la très vive sympathie que M. Ruban avait vouée à la marquise de Castelflorite et à sa fille Mercédès.

A l'heureuse conclusion des événements que nous venons de rappeler, cette sympathie s'était changée en réciproque amitié, et, après le décès de la marquise de Castelflorite, M. Ruban demeurait le conseil de Mlle de Campos.

Le conseil seulement et non pas l'administrateur de ses biens, comme l'ont prétendu certains de nos confrères, quoique, à vrai dire, il fût et soit encore tenu, en qualité d'avocat de Mlle Mercédès, de la procuration générale de ses biens. Et, jusqu'à ces jours derniers, M. Ruban Donaden était à Madrid, où il comptait séjourner jusqu'à la fin d'août, précisément occupé à formuler contre la famille Serrano de nouvelles revendications au sujet d'un point laissé en litige par l'ancien procès. Survint la hâcheuse aventure. Toutes autres affaires cessantes, M. Ruban prit le train pour Paris où il arriva ce matin à cinq heures.

Nous avons eu la bonne fortune de le rencontrer ce soir à l'heure de son dîner. Avec une bienveillance dont nous ne saurons trop le remercier, il se mit sitôt son repas achevé, à notre disposition.

Nous lui laisserons désormais la parole. Sa première question fut celle-ci :

—Avez-vous une opinion sur cette malheureuse affaire ?

—Hem ! hem ! Oui et non ! et vous ?

—Mais encore ?

—Dame ! Tricoches y Cacolas !

—Et, reprit-il, connaissez-vous M. le vicomte de Lacour-Garbeuf ?

—Pas autant que vous, sans doute !

—Eh bien, commença M. Ruban, pour n'aller point par quatre chemins, je vous dirai que, selon moi, cet enlèvement est une affaire de chantage entreprise par quelques déclassés. Le vicomte Michel de Latour-Garbeuf habite 82, rue Lauriston, une toute petite chambre de garçon. Il ne reçoit à son domicile ni lettres, ni visites. De plus, ajouta M. Ruban, on prétend que ce prétendu vicomte n'est autre qu'un sieur Mielbach, fils d'un ancien huissier du Midi de la France, de n'ai pas besoin de vous dire que c'est en vain que vous chercheriez l'adresse de M. de Latour-Garbeuf dans le tout-Paris.

Quant à celui — c'est toujours M. Ruban qui parle — que j'appellerai son principal acolyte, il occupe également un très modeste logement de garçon. Pas plus qu'à son ami, on ne lui connaît d'occupations. Un détail : il reste parfois la moitié de la semaine sans rentrer chez lui.

Outre ces deux personnages principaux, il y a encore dans la coulisse toute une *bande* de comparses, gentilshommes de même ordre et acoottes, sur les agissements desquels je pourrai vous renseigner ultérieurement.

—Fort bien, monsieur Ruban, je suis édifié. Maintenant, voulez-vous me parler de Mme Bond, la gouvernante de Mlle Mercédès. Que pensez-vous de sa prétendue tyrannie à l'égard de votre cliente ?

Mon interlocuteur haussa les épaules :

—Tous les racontars qu'on a publiés sur le compte de Mme Marcelline Bond sont absolument dénués de fondement. Je vous répète ceci : Mlle Mercédès Martinez de Campos a vingt-sept ans, elle est majeure, elle a la libre disposition de ses biens. Tous les trimestres, elle reçoit de son banquier—et non pas de moi—la somme qui constitue son revenu. Elle emploie cette somme absolument comme elle l'entend, quitte, si elle fait des folies (car vous savez qu'elle est un peu enfant, un peu simple même), quitte, si elle dépense 20,000 francs pour une paire de brillants, à recevoir une remontrance amicale de moi. C'est elle-même qui paye les gages de ses domestiques ainsi que ceux de Mme Bond. Nous voilà loin, n'est-ce pas, des trente sous que celle-ci lui marchande pour ses frais de piété.

D'ailleurs, ajoute M. Ruban-Donaden, Mme Marcelline Bond et Guillaume, son mari, sont depuis quinze ans au service de la famille ; d'abord auprès de la marquise de Castelflorite et ensuite auprès de la jeune fille.

Rue Christophe-Colomb, les rapports étaient excellents entre Mlle Mercédès et sa gouvernante.

Ma cliente était très bonne pour le ménage Bond, et ceux-ci de leur côté se montraient aussi dévoués que possible envers leur maîtresse. Du reste, je n'ai pas besoin de vous dire que, si Mlle de Campos avait eu le moindre sujet de plainte contre le ménage Bond, ceux-ci ne seraient pas restés un jour de plus auprès d'elle.

—Mais pourtant, objectai-je, reste l'enlèvement ! Puis, il est démontré que Mlle Mercédès avait eu des rapports quelconques avec le prétendu vicomte.

—Jamais ce monsieur n'avait adressé la parole à Mlle de Campos, le pais vous le certifier. Mais il s'agit là d'une affaire très habilement montée. Les personnages en question avaient jeté leur dévolu sur la dot de ma cliente. Je connais même quelqu'un, dont je vous dirai le nom :...

—Ce n'est pas la peine.

—...et qui se vante de toucher prochainement la grosse somme pour la part qu'il a prise dans cet enlèvement. Car c'est bel et bien un enlèvement. On a parlé de la connivence de Mlle Mercédès. Ce n'est pas vrai. On a dit qu'elle s'était prêtée sans défense aux manœuvres de violence. C'est faux. Elle s'est défendue. Elle a crié, le témoignage du fils du général Coffinières en fait foi.

—Savez-vous où sont réfugiés ces... tourtereaux ? On a parlé de Chantilly.

—Personne ne le sait, sauf les intéressés. Mais l'ambassade ni la préfecture de police n'ont jusqu'à cette heure de renseignements précis. Et c'est justement ce qui me convainc que nous avons affaire à des.... mauvaises bien habiles. Car si je connaissais le lieu où ils se sont réfugiés, si j'entendais Mlle de Campos me dire qu'elle agit selon son bon plaisir, je serais désarmé.

—Vous croyez donc à une séquestration ?

—Absolument ! Et j'ose même vous affirmer que, s'il était permis à Mlle Mercédès de revenir librement soit chez elle soit chez sa sœur la marquise de Casamontalos, vous apprendriez en même temps que ses enlveurs ont filé pour l'Amérique, sans demander leur reste.

CHARLES VIGNIER.

L'internement du Baron Raymond Seillière.

On lit dans un journal de Paris :

"En attendant que le conseil des ministres ait statué sur la suite à donner à la demande si juste, mais simplement officieuse de Mac Laue, M. Raymond Seillière subit à Vanves une réclusion rigoureuse.

L'accès de la maison Falret est complètement interdit aux amis de l'interné, sous prétexte que les médecins ordonnent pour lui l'isolement le plus absolu.

Il nous semble que l'administration aurait le droit et le devoir d'intervenir pour faire cesser cette espèce de cruelle séquestration qu'on fait subir à un homme dont la folie est en définitive encore contestée.

Il paraît aussi, d'après une note communiquée à un de nos confrères par un proche parent de M. Seillière, que le docteur qui soigne le baron prend ses médicaments chez son propre frère, pharmacien à Vanves.

Nous ne faisons que signaler le fait, qui pourrait donner lieu à de graves commentaires si le malade venait à mourir pendant son traitement.

Notre même confrère publie des documents officiels qui lui ont été communiqués et qui semblent établir l'intention depuis longtemps arrêtée de s'emparer par un moyen quelconque de la personne du baron Raymond Seillière.

Voici le texte de ces documents dont nous laissons à notre confrère toute la responsabilité :

Le 20 août 1885, le baron Raymond recevait de son frère François une lettre commençant par ces mots : "L'absence qui doit se prolonger" et finissant par ceci : "Qu'aucun argument de sa part ne me fera revoir." Le baron Raymond, en réponse à son frère à la date du 10 septembre 1885, lui fit signifier par le ministère de Me Crépin, huissier, un exploit dont nous ne voulons donner ici que l'extrait suivant :

"Que par cette lettre le sieur François Seillière ose menacer le baron Raymond Seillière, son frère aîné, de lui intenter une action tendant à la nomination d'un conseil judiciaire ;

"Qu'il est à la connaissance certaine du baron Seillière que les menaces dont il s'agit ont été le résultat d'un concert inavouable organisé entre le sieur François Seillière et Georgina Laffitte, femme de Gallifet, belle-mère de ce dernier, lesquels ont circonvenu la princesse de Sagan, sœur du requérant et des assaillis ;

"Que les organisateurs de ce concert, dont le sieur François Seillière s'est fait l'instrument actif, ne poursuivent qu'un but : s'approprier la fortune du requérant, par la pression de menaces valises et chimériques et en plaçant dès maintenant des jalons pour attaquer plus tard ses dispositions testamentaires dans le cas où elles leur seraient défavorables...."

Il est évident que ces pièces peuvent expliquer jusqu'à un certain point pourquoi depuis longtemps le baron Seillière avait le pressentiment d'une persécution suivie par sa famille et dans la crainte d'une surprise, avait mis à partir de ce moment sur lien sûr nous les papiers compromettants qu'il possédait et dont les photographies auraient été confiées à des amis américains pour qu'ils en fissent usage en temps et lieu.

Emprunté à un autre journal :

Différentes affirmations contraires s'étant fait jour sur l'internement du baron Seillière, nous avons cru devoir garder le silence. Aujourd'hui, le doute n'étant malheureusement plus permis, nous sortons de notre réserve.

Nous donnons, tout d'abord, le procès-verbal des docteurs aliénistes dont nous avons parlé hier dans notre dernière heure :

M. le baron Raymond Seillière est atteint d'excitation maniaque, caractérisée plus encore par des exagérations de toutes sortes que par des conceptions délirantes. D'une mobilité excessive de sentiments et d'idées, il ne se dirige plus, dans ce moment, plus ; il est dans un état où, sans délibération, il peut prendre les décisions les plus bizarres, les plus extravagantes, où les obstacles ne l'arrêteraient pas, où ses actes peuvent devenir des actes impulsifs, non exempts de danger.

M. le baron Seillière a besoin d'être momentanément éloigné de toutes les causes qui pourraient en dehors entretenir, aggraver même cette excitation toute pathologique.

Malade, il doit être traité en malade, et c'est seulement dans une maison de santé qu'il trouvera la surveillance et les soins qui lui sont aujourd'hui nécessaires.

Nous sommes d'autant plus autorisés à prescrire l'isolement, que les accès de ce genre peuvent se modifier sous son influence ; qu'il est, après tout, la seule mesure qui puisse protéger un malade, sauvegarder sa famille et lui-même contre d'irrésistibles entraînements.

Paris, le 24 mai 1887.

Signé : CHARCOT, MOTTET et DECAISNE.

D'autre part MM. Bernard, procureur de la République, et Gragnon, préfet de police, se sont rendus à Vanves, dans la maison de santé du docteur Falret.

M. Gragnon a eu l'entretien suivant avec le baron Seillière :

—Je suis venu à vous, a dit le préfet, afin de savoir de votre bouche si vous n'aviez aucune réclamation à m'adresser relativement à la manière dont vous êtes ici traité.

—Aucune, a répondu M. Seillière.

—Vous vous trouvez donc bien à l'asile ?

—Fort bien. Je veux y demeurer. Du reste, on viendra m'en retirer quand je le voudrai, car on s'arme dans ce dessein en Afrique et dans les Indes. Oui, l'Afrique et l'Asie tout entière s'inquiètent en ma faveur.

—Je l'ignorais.

—Allons donc ! Les rapports que vous recevez quotidiennement vous ont suffisamment instruit là-dessus ; vous savez bien que des armées se sont levées pour ma délivrance dans ces deux parties du vieux monde. Pour moi, j'ai appris cet événement par la Sainte Vierge elle-même, qui est d'ailleurs ma cousine et qui me fait connaître tout ce qui peut m'intéresser.

—Mais qui vous a fait placer ici, monsieur le baron ?

—Hé ! vous le demandez ?

—Sans doute, vû que je ne le sais point.

—Eh bien ! monsieur le préfet, ce sont les Juifs.

—Les Juifs ! et dans quel le vue ?

—Mon Dieu ! la chose est simple. Ne sais je pas le Messie promis au monde ? Et dès lors n'est-il pas naturel que les Juifs me persécutent ? Mais que l'on tremble ! car je saurai me venger, et ma colère, proportionnée à mon autorité divine, sera terrible.

—Et que ferez-vous donc, monsieur le baron ?

—Je bouleverserai le monde, car je puis tout. Je suis empereur des Indes ; chef suprême des peuples asiatiques, plus que cela, Mahomet, plus que cela encore. Dieu lui-même. J'ai toujours vécu ; j'étais à la bataille de Lépante. Vous savez, cette fameuse bataille navale où fut dispersée la flotte turque et qui ruina définitivement en Europe la puissance ottomane au profit de la chrétienté....

Le baron Seillière a continué à divaguer de la sorte pendant les trois quarts d'heure qu'il a passés avec le préfet de police.

Quoi qu'il en soit, les amis du baron cassient d'obtenir sa sortie. Le ministre de l'intérieur a seul aujourd'hui le droit de statuer.

La Salsaparille d'Ayer, agissant par le sang, guérit radicalement toute affection toute scrofuleuse.

Egypte.

On lit dans le *Nord* :

"Il semble bien positif que la position prise par la Russie à l'égard de la convention anglo-turque a jeté quelque désarroi parmi le auteurs de cette convention subtile. Les Anglais ont beau déclarer qu'il leur suffit, dans cette affaire, d'une entente à deux et qu'ils n'ont pas à s'inquiéter de la désapprobation de telle ou telle puissance ; au fond, ils savent bien que cette manière cavalière d'envisager une affaire essentiellement internationale est pure forfanterie. A supposer même qu'ils concluent cette convention et que le Sultan persiste dans l'acte quelque peu téméraire auquel il s'est associé, quand le moment sera venu pour le cabinet de Londres de passer à l'application, les choses n'iront pas toutes seules. L'attitude du gouvernement russe n'est pas une protestation value ; le cas échéant elle dégagera d'une sanction. Non que nous croyons que la guerre puisse sortir de là à Dieu ne plaise qu'il en soit ainsi. Mais l'Angleterre, en passant outre, n'en serait pas moins exposée à des représailles ; on ne tenant aucun compte des réclamations et des intérêts de la Russie, elle risquerait d'être traitée de même : *pacte legem*.... Il y a un terrain qui semble fait tout exprès pour établir des compensations ou des contrepoids en cas d'équipées britanniques renouvelées des temps palmerstoniens. Depuis lotptemps les échos de la Méditerranée ont retenti de ce cri : le Grand Palm est mort. L'Angleterre doit se dire qu'elle n'est plus insulaire, mais bien continentale par ses contacts asiatiques, et que la politique qui se paraît du fameux ruban d'argent n'est plus qu'un anachronisme."

Le *Journal de Saint-Pétersbourg*, constatant l'opposition de la France à la clause de la convention anglo-turque relative à la occupation de l'Egypte, dit : "qu'il est permis de supposer que la France n'est pas seule à envisager ainsi l'arrangement conclu par sir Henry Drummond Wolff avec la Porte."

—On parle beaucoup depuis quelque temps, dans le monde médical, d'un nouveau procédé employé dans le traitement de la phtisie. La nouvelle méthode, due à M. le docteur Roussel, de Genève, repose sur l'emploi de l'eucalyptol comme agent antiseptique. Ce produit, mélangé de quatre fois son volume d'huile d'olives, est introduit dans l'organisme au moyen d'injections sous-cutanées.

Une multitude de maux.—Les maux qui assaillent les reins et la vessie sont si nombreux qu'il serait trop long de les énumérer ici ; qu'il suffise de rappeler qu'ils sont rebelles et graves. Par usage du "Hostetter Stomach Bitters" on les guérit. L'activité que cet amer donne aux reins lorsqu'ils sont pour ainsi dire en léthargie n'peut, avec, d'abord, de prévenir un état de paralysie générale, suite de rétention complète de urine, mais, en rétablissant la santé, ramène des plus redoutables. Du dépuratif qui donne doublement bon ! il active les reins, calme les douleurs des lombes et change le sang, sortir des plus redoutables. Du dépuratif qui donne doublement bon ! il active les reins, calme les douleurs des lombes et change le sang, sortir des impuretés. La constipation, l'état bilieux, les dérèvements, le rhumatisme et la dyspepsie trouvent en cet amer un remède excellent.

Pour la dédition générale, l'indigestion, la pituitaire, le Hostetter Stomachic Bitters est de rigueur avec typographie est un remède nouveau et sans concurrence présumée. Il excite l'appétit, calme le système nerveux et fortifie la santé. Lisez : "J'ai fait l'essai du Hostetter Stomachic Bitters chez un jeune homme que les médecins désespéraient de guérir. Depuis qu'il prend l'échantillon de Hostetter, on voit à coup, il a engraissé et ses forces lui revient. Rien toute apparence, sa vie sera prolongée de bien des années.—JOHN SULLIVAN, Entrepreneur de Sangsues, Penn.

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera célébrée jeudi le 7 juillet, à 8 heures a. m., à l'église St-Boniface, coin Laharpe et Olivier, pour le repos de l'âme de feu EMILE GRILLOT, décédé le 7 juin dernier. Les parents, amis et connaissances de la famille sont respectueusement priés d'y assister.

De la part de la veuve et de ses enfants.

3 juil—2t—S,T.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré MARDI, 5 juillet, à 10 heures du matin, à l'Eglise du Sacré Cœur de Jésus, encoignure Canal et Lopez, pour le repos de l'âme de feu GABRIEL LABATUT, décédé le 5 juillet 1886. Les parents, amis et connaissances de la famille sont respectueusement priés d'y assister.

De la part de sa veuve et de ses enfants.

1er juil—2t

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.

B. TREMOULET

Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes, Cognac Ordinaire de choix, etc.

Livraison à domicile 3 nov26—1an PP

La barque autrichienne Lunesgnanno, capitaine Ghelitch, de Gênes via Marseille, commencera son déchargement MERCREDI, le 6 courant, au poteau No —, 2me district.

Les consignataires sont priés de s'occuper de la réception de leurs marchandises sur la levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. Aucune marchandise ne sera livrée sans un ordre des consignés, lequel ne sera donné que sur paiement du fret, et aucune réclamation ne sera reconnue à moins d'être faite et constatée sur le lieux.

BASSETTI & KIQUET,
67 et 69 rue Decatur.

Ni le capitaine, ni les consignataires de la barque autrichienne Lunesgnanno, de Gênes via Marseille, ne sont responsables des dettes contractées par l'équipage de la dite barque.

BASSETTI & KIQUET,
67 et 69 rue Decatur.

2juil—3t

TO-KALON.
AVIS AUX FAMILLES.

Vins supérieurs de Californie, que l'on trouvera toujours chez M. Forest, 149 rue Royale ; surtout le célèbre vin de M. Crabb. Disponible à ses restaurants, 40 rue Dauphine, 50 rue Bienville. Les viandes de tous genres en boîtes en toutes quantités, à la convenance des acheteurs, aux prix les plus réduits du marché. Toutes les commandes qui nous seront confiées seront remplies avec soins et célérité en s'adressant au soussigné ou déposé de compagnie à l'endroit mentionné ci-dessus.

E. F. WOODWARD, Gérant.

5 juin—3t

Bossier City, Sources Abita.
Résidences et terrains pour bâtir à vendre.

S'adresser à J. S. BOSSIER, tous les jours de midi à 1 P. M. et de 2 P. M. à 5 P. M. au bureau de Andrew Hero, 17 Commercial Place, et à ANDREW HERO, de 9 A. M. à 5 P. M.

29 juin—1m.

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Eaux Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement, ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

F. GAUFF,
103 ..... Rue Conti 103
2juin—

S